

LETTRE D'INFORMATION SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN LA VERGÈRE

Présentation du projet éolien La Vergère



ÉDITO Depuis 2015, Vensolair travaille en concertation avec les acteurs du territoire et des spécialistes (écologues, paysagistes, acousticiens,...) sur l'étude d'un projet de parc éolien sur les communes de Massay, Saint-Hilaire-de-Court, Dampierre-En-Graçay et Saint-Georges-Sur-La-Prée. Ce projet permettra de participer au dynamisme du territoire : il vous concerne et c'est pourquoi **nous approfondissons avec ce porte-à-porte une démarche de transparence et de rencontre avec les riverains.**

A travers l'Accord de Paris, la France s'est engagée à atteindre la neutralité climatique en 2050.

RTE, responsable du réseau public de transport d'électricité en France, et plus récemment Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique, l'ont déclaré, « cet objectif ne pourra être atteint **sans développer massivement les énergies renouvelables**¹ ».

Dans ce contexte, la région Centre Val-de-Loire s'est donnée comme **objectif d'atteindre 100% de la consommation d'énergie**

couverte par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050². Cela suppose de **multiplier par 5 la production actuelle**³.

Le projet de parc éolien La Vergère sera un moteur pour parvenir à cet objectif. Ce projet capital pour votre région mérite de vous être expliqué et c'est pourquoi nous avons choisi de venir vous rencontrer directement.

Ce parc éolien s'inscrit dans un dimension locale et permettra d'éviter le rejet de **2 200 tonnes de CO₂ par an** et de produire l'équivalent de la consommation **d'électricité d'environ 13 000 foyers** (hors chauffage).

Durant toute sa durée de vie, le parc soutiendra l'économie locale. **La fiscalité induite par celui-ci et perçue par les communes sera de l'ordre de 55 000 €/an**⁴.

Cette lettre d'information vous permettra de connaître certains éléments du projet. Bonne lecture !

¹ "Futurs énergétiques 2050", RTE, Juin 2021 & Discours de Barbara POMPILI, 5 octobre 2021

² Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Centre-Val de Loire, février 2020

³ Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre en région Centre-Val de Loire, 2019

⁴ D'après les taux 2019 disponibles sur <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE EN FRANCE

A l'heure du réchauffement climatique et de la transition énergétique, **exploiter des sources d'énergies naturelles et renouvelables est à la fois un objectif et une nécessité.** Vensolair s'engage dans cette voie et accompagne la France dans cette politique.

Pourquoi se consacrer à l'éolien aujourd'hui ?

D'abord parce que **le vent grâce auquel les éoliennes fonctionnent est une ressource propre et inépuisable.**

Ensuite car **il permet de produire une quantité d'électricité importante** pour une prise de risque moindre qu'avec d'autres sources d'énergie.

Enfin, **l'électricité éolienne offre une électricité à un prix de plus en plus compétitif.** Filière industrielle d'avenir, l'énergie éolienne représente aujourd'hui 22 600 emplois partout en France. D'autre part, elle a suscité depuis 10 ans plus d'1 milliard d'euros d'investissement et attiré plus de 600 entreprises sur le marché français et à l'export.

Avec la loi transition énergétique pour la croissance verte de 2015 et les dernières programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), **la France accélère le mouvement.** Elle souhaite porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'électricité à 32 % en 2030. L'éolien terrestre doit atteindre une puissance comprise 34 et 35 GW en 2028. En juin 2021, l'éolien a franchi la barre des 18 GW, cela implique donc de doubler la puissance actuelle pour atteindre ces objectifs.



2200 Tonnes de
CO₂ évitées par an



Équivalent de la
consommation électrique
de **13 000** foyers



55 000 €/an de retombées
fiscales partagées entre les
quatre communes concernées

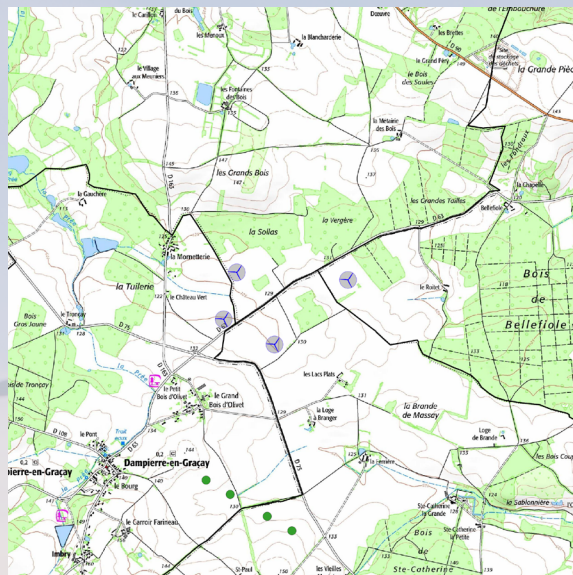
UN PROJET ANCRÉ DANS SON TERRITOIRE

Le choix de la localisation du parc s'est fait en raison de l'adéquation du territoire avec les exigences liées à l'installation d'éoliennes : un gisement éolien favorable à la production d'électricité, une absence de contraintes techniques et environnementales rédhibitoires et un éloignement réglementaire aux habitations respecté (aucune habitation à moins de 500 mètres d'une éolienne).

Les 4 éoliennes du projet apporteront des bénéfices non-négligeables aux collectivités territoriales.

Vensolair a pour ambition d'intégrer le parc La Vergère au territoire, et ce de la meilleure façon possible :

- La configuration retenue évite les principaux secteurs à enjeux naturalistes et paysagers identifiés dans le cadre des études environnementales ;
- Ce parc représente une opportunité d'investissement grâce au financement participatif. Afin d'associer les citoyens à ce projet, ils pourront investir dans celui-ci. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations !
- Via son actionnaire, la Compagnie Nationale du Rhône, une offre d'électricité verte pourra être proposée aux habitants des quatre communes concernées. Cette offre vous permettra de bénéficier de chèque énergie de 100€/an pendant 3 ans.
- Vensolair souhaite soutenir les territoires d'accueil de ses parcs éoliens en exploitation à travers la mise en œuvre de projets à vocation énergétique et paysagère. Vensolair a ainsi accompagné des communes dans des projets de rénovation thermique de bâtiments communaux, d'amélioration de l'éclairage public ou dans la rénovation du patrimoine.



Démarrage des études de faisabilité

Finalisation des études de faisabilité

Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture

2015

2016

2018

2020

2021

2022

Premiers contacts auprès des élus locaux

Installation du mât de mesure de vent et diffusion d'un bulletin d'information sur le projet éolien

Campagne de porte à porte

NOUS, VENSOLAIR

Nous sommes une filiale de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), 1er producteur français d'électricité 100% renouvelable en France. Créée en 1933, l'actionariat de la société CNR est majoritairement public. Ensemble et grâce à notre complémentarité, nous nous mobilisons pour développer des projets d'énergies renouvelables.

POUR PLUS D'INFORMATIONS



Thomas MORALES
t.morales@vensolair.fr